

# Ville de Saint-Gabriel

## MRC de D'Autray

Procès-verbal de la séance **ordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **8 septembre 2025** à 20 h, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

**Sont présents :** Monsieur Gaétan Gravel, maire  
Madame Julie Croisetière, conseillère nº 1  
Monsieur Richard Blouin, conseiller nº 3  
Monsieur Stephen Subranni, conseiller nº 6

**Sont aussi présents :** Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier  
Monsieur Francis Gaudet, directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement

**Public :** 7 personnes représentant le public

**Absences motivées :** Madame Sylvie St-Georges, conseillère nº 4  
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller nº 5

### 286-09-2025    1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée.

**Il est proposé par** Julie Croisetière  
**Appuyé par** Stephen Subranni  
**Et résolu à l'unanimité :**

QUE la séance ordinaire du conseil du 8 septembre 2025 soit ouverte à 20 h.

### 287-09-2025    2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par** Richard Blouin  
**Appuyé par** Julie Croisetière  
**Et résolu à l'unanimité :**

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 8 septembre 2025 soit et est adopté tel que présenté, en ajoutant les points suivants :

- 13.1 Modification de l'inventaire du règlement de stationnement et de circulation CV. 498
  - Vitesse réduite à 40 km/h
- 13.2 Demande de PIIA – 78, rue Saint-Gabriel
- 13.3 Demande du Club de Moto-Neige – Réparation du pont de la rue du Pavillon
- 13.4 Demande au MTQ – Repaver une partie de la route 348

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 288-09-2025    3.1 Séance ordinaire du 11 août 2025

**Il est proposé par** Stephen Subranni  
**Appuyé par** Richard Blouin  
**Et résolu à l'unanimité :**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025 soit et est adopté tel que présenté.

289-09-2025 **3.2 Séance extraordinaire du 25 août 2025**

Il est proposé par Stephen Subranni  
Appuyé par Richard Blouin  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2025 soit et est adopté tel que présenté.

#### 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

290-09-2025 **4.1 Autorisation de signature pour un emprunt temporaire – Règlement CV. 611 – Dépense et emprunt de 2 458 445 \$ pour l'exécution de travaux de pavage, de réfection d'une partie du chemin du Domaine et la correction de 2 raccordements**

CONSIDÉRANT l'approbation du MAMH pour le règlement CV. 611 concernant une dépense et un emprunt de 2 458 445 \$ pour l'exécution de travaux de pavage, de réfection d'une partie du chemin du Domaine et la correction de 2 raccordements;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de permettre au directeur général, monsieur Michel St-Laurent, de signer un emprunt temporaire d'un maximum de 2 458 445 \$ qui permettra de payer les factures jusqu'à l'émission de la dette permanente du règlement.

Il est proposé par Richard Blouin  
Appuyé par Julie Croisetière  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville, un emprunt temporaire de 2 458 445 \$ dans le cadre du règlement CV. 611 concernant une dépense et un emprunt de 2 458 445 \$ pour l'exécution de travaux de pavage, de réfection d'une partie du chemin du Domaine et la correction de 2 raccordements.

291-09-2025 **4.2 Autorisation de signature pour un emprunt temporaire – Règlement CV. 612 – Dépense de 398 070 \$ et un emprunt de 398 070 \$ pour des travaux d'infrastructures pour recevoir la nouvelle école primaire**

CONSIDÉRANT l'approbation du MAMH pour le règlement CV. 612 concernant une dépense de 297 969 \$ et un emprunt de 297 969 \$ pour des travaux d'infrastructures pour recevoir la nouvelle école primaire;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de permettre au directeur général, monsieur Michel St-Laurent, de signer un emprunt temporaire d'un maximum de 297 969 \$ qui permettra de payer les factures jusqu'à l'émission de la dette permanente du règlement.

Il est proposé par Richard Blouin  
Appuyé par Stephen Subranni  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville, un emprunt temporaire de 297 969 \$ dans le cadre du règlement CV. 612 concernant une

dépense de 297 969 \$ et un emprunt de 297 969 \$ pour des travaux d'infrastructures pour recevoir la nouvelle école primaire.

## 5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT

### 5.1 Dépôt de la correspondance au 31 août 2025

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 31 août 2025 :

- Aucune correspondance

## 6. FINANCES

DÉPÔT

### 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 août 2025

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 31 août 2025

292-09-2025

### 6.2 Comptes à payer au 31 juillet 2025

Il est proposé par Stephen Subranni  
Appuyé par Julie Croisetière  
Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes à payer au 31 juillet 2025 totalisant 176 224.30 \$ soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et le directeur général, Michel St-Laurent, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

## 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

## 8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

293-09-2025

### 8.1 Soumissions – Réfection et prolongement des infrastructures du chemin du Domaine

ATTENDU QU'un appel d'offres pour la réfection et le prolongement des infrastructures du chemin du Domaine a été déposé sur le SEAO;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'effectuait le 21 août 2025 à 11 h;

ATTENDU QUE le rapport d'analyse des soumissions déposées présente le résultat suivant :

Soumissionnaire	Prix taxes incluses
Groupe Colas inc.	2 219 826.92 \$
Construction Moka inc.	1 832 603.77 \$
Excavation Jeremy Forest inc.	2 009 783.12 \$
Généreux Construction inc.	1 707 447.74 \$

ATTENDU l'analyse des documents déposés pour vérifier la conformité réalisée par la firme EXP.

**Il est proposé par** Richard Blouin  
**Appuyé par** Stephen Subranni  
**Et résolu à l'unanimité :**

QUE compte tenu l'analyse des soumissions, les membres du conseil acceptent l'offre du plus bas soumissionnaire, soit Généreux Construction inc., au montant de **1 707 447.74 \$**, taxes incluses;

QUE ce montant soit pris à même le règlement d'emprunt CV. 611 relatif à une dépense et un emprunt de **2 458 445 \$** pour l'exécution de travaux de pavage, de réfection d'une partie du chemin du Domaine et la correction de 2 raccordements.

294-09-2025    **8.2 Demande de déplacement d'un poteau d'Hydro-Québec – Chemin du Domaine**

**ATTENDU QU'** il est nécessaire de déplacer un poteau d'Hydro-Québec dans le cadre des travaux de pavage, de réfection d'une partie du chemin du Domaine et de la correction de 2 raccordements.

**Il est proposé par** Richard Blouin  
**Appuyé par** Stephen Subranni  
**Et résolu à l'unanimité :**

QUE la ville autorise le directeur des travaux publics, monsieur Simon Gariépy, à faire une demande de déplacement de poteau à Hydro-Québec dans le cadre des travaux de pavage, de réfection d'une partie du chemin du Domaine et de la correction de 2 raccordements;

QUE les frais associés à cette demande soit pris à même le règlement d'emprunt CV. 611 relatif à une dépense et un emprunt de **2 458 445 \$** pour l'exécution de travaux de pavage, de réfection d'une partie du chemin du Domaine et la correction de 2 raccordements.

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

**10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE**

295-09-2025    **10.1 Demande de prêt pour la Nuit des sans-abri – Travailleurs de rue secteur Brandon**

**ATTENDU QUE** les travailleurs de rue secteur Brandon organisent la nuit des sans-abri vendredi le 17 octobre 2025 de 18 h à 22 h dans le stationnement de l'organisme Source de vie;

**ATTENDU QUE** pour la réalisation de l'évènement, ils demandent la contribution de la ville pour du matériel.

**Il est proposé par** Julie Croisetière  
**Appuyé par** Richard Blouin  
**Et résolu à l'unanimité :**

QUE la ville prête le matériel suivant aux travailleurs de rue secteur Brandon pour la nuit des sans-abri qui aura lieu devant l'organisme Source de vie le vendredi 17 octobre 2025 :

- ✓ 4 poubelles;
- ✓ 2 bacs de recyclage;
- ✓ 15 clôtures de bois;
- ✓ 1 spot à feu avec des bûches;

- ✓ 10 tables à pique-nique;
- ✓ 1 charrette (stage);
- ✓ Plusieurs dossards;
- ✓ 4 X PRX615 JBL, boîte de son;
- ✓ Console de son (4 entrées minimum);
- ✓ Système d'éclairage sur pied;

QU'un contrat de prêt de matériel soit signé entre la ville et les travailleurs de rue secteur Brandon.

## **11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**296-09-2025 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 31 août 2025**

**Il est proposé par** Stephen Subranni  
**Appuyé par** Julie Croisetière  
**Et résolu à l'unanimité :**

QUE les membres de ce conseil acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 31 août 2025.

**297-09-2025 11.2 Offres de services – Inspection d'état de bâtiments**

**ATTENDU** les offres de services reçues pour l'inspection d'état des bâtiments situés au 199, 207 et 209 rue Maskinongé ainsi que celui situé au 200, rue Ferland;

**ATTENDU** la recommandation du bureau d'avocats Bélanger Sauvé.

**Il est proposé par** Richard Blouin  
**Appuyé par** Julie Croisetière  
**Et résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil acceptent l'offre de services d'Expert en bâtiments au montant de **4 500 \$** pour l'inspection d'état des bâtiments situés au 199, 207 et 209 rue Maskinongé ainsi que celui situé au 200, rue Ferland.

**298-09-2025 11.3 Demande de dérogation mineure – Lot 6 344 888**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure 2025-018 autoriserait l'aménagement d'un stationnement en cour avant sur 74% de la largeur du mur avant du bâtiment principal projeté contrairement à l'article 31 N) du règlement de zonage CV. 195 stipulant un maximum de 50%;

**CONSIDÉRANT QUE** la configuration du stationnement minimise la superficie de surface imperméable;

**CONSIDÉRANT QUE** la largeur du stationnement est le minimum exigé par la réglementation municipale;

**CONSIDÉRANT QU'**un écran végétal à l'est et que les futurs bâtiments à l'ouest constituent des écrans visuels;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'une configuration optimale afin d'ajouter le maximum de logement autorisé;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne présente aucune contrainte au niveau de la sécurité et de la santé publique, de la protection de l'environnement et du bien-être général;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne porte pas atteinte à la jouissance de propriété des propriétaires voisins;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande unanimement au conseil d'accepter la présente demande de dérogation mineure en ce qui a trait à autoriser l'aménagement d'un stationnement sur une largeur de 74% du mur avant du bâtiment à construire tel que présenté;

**ATTENDU QU'**un avis public relatif à cette dérogation mineure a été publié le 22 août 2025;

**ATTENDU QUE** suite à l'invitation, aucune personne intéressée ne s'est fait entendre par le conseil relativement à cette demande.

**Il est proposé par** Stephen Subranni

**Appuyé par** Julie Croisetière

**Et résolu à l'unanimité :**

QUE les membres de ce conseil acceptent la demande de dérogation mineure 2025-018 du lot 6 344 888 autorisant l'aménagement d'un stationnement en cour avant sur 74% de la largeur du mur avant du bâtiment principal projeté contrairement à l'article 31 N) du règlement de zonage CV. 195 stipulant un maximum de 50%;

## 12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

### 299-09-2025    **12.1 Demande d'utilisation de la plage pour la journée Explore-tout – Cible Famille Brandon**

**ATTENDU QUE** l'organisme Cible Famille Brandon organise leur première journée Explore-tout, des activités avec les jeunes de 6-12 ans, mardi le 23 septembre 2025 de 8 h à 16 h;

**ATTENDU QUE** pour la réalisation de l'évènement, ils demandent à la ville de pouvoir tenir leur événement à la plage municipale en ayant accès aux infrastructures (pavillon, toilette et lieux pour dîner);

**ATTENDU QU'**ils demandent également la contribution de la ville pour du matériel.

**Il est proposé par** Richard Blouin

**Appuyé par** Stephen Subranni

**Et résolu à l'unanimité :**

QUE la ville autorise Cible Famille Brandon à tenir leur journée Explore-tout à la plage municipale mardi le 23 septembre 2025;

QUE la ville leur prête des tables et des chaises ou des tables à pique-nique.

### 300-09-2025    **12.2 Événement et budget – La Grande Marche 2025 du Grand défi Pierre Lavoie**

**ATTENDU QUE** la Ville de Saint-Gabriel et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon collabore ensemble pour l'organisation de la Grande Marche 2025 du Grand défi Pierre Lavoie sur leur territoire (rés. 200-06-2025);

**ATTENDU QUE** le comité prévoit une dépense de 2 000 \$ pour l'organisation de cet événement qui aura lieu dimanche le 19 octobre 2025;

**ATTENDU QU'**une subvention de 2 000 \$ est accordée par la Grande Marche.

**Il est proposé par** Julie Croisetière  
**Appuyé par** Stephen Subranni  
**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil municipal autorisent la tenue de la Grande Marche 2025.

### **13. VARIA**

**301-09-2025** **13.1 Modification de l'inventaire du règlement de stationnement et de circulation CV. 498 – Vitesse réduite à 40 km/h**  
**RETIRED**

**302-09-2025** **13.2 Demande de PIIA – 78, rue Saint-Gabriel**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande PIIA 2025-021 vise l'autorisation de changement de revêtement extérieur, l'ajout de toiture et le réaménagement du stationnement avant selon les plans déposés;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux demandés respectent les critères et objectifs du règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande unanimement au conseil d'accepter la présente demande de PIIA en ce qui a trait à autoriser le changement de revêtement extérieur, l'ajout de toiture et le réaménagement du stationnement avant.

**Il est proposé par** Julie Croisetière  
**Appuyé par** Richard Blouin  
**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil acceptent la demande de PIIA 2025-021 du 78, rue Saint-Gabriel pour le changement de revêtement extérieur, l'ajout de toiture et le réaménagement du stationnement avant selon les plans déposés.

**303-09-2025** **13.3 Demande du Club de Moto-Neige – Réparation du pont de la rue du Pavillon**

**ATTENDU** la demande du Club de Moto-Neige Régional de Saint-Gabriel-de-Brandon pour la réparation du pont du bout de la rue du Pavillon;

**ATTENDU QUE** ce pont avait été construit en partenariat avec le Club de Moto-Neige il y a plusieurs années;

**ATTENDU QUE** ce pont fait partie du circuit de la Vélo Route.

**Il est proposé par** Stephen Subranni  
**Appuyé par** Richard Blouin  
**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** la ville, en partenariat avec le Club de Moto-Neige Régional de Saint-Gabriel-de-Brandon, procède à la réparation du pont du bout de la rue du Pavillon;

**QUE** la ville absorbe à même son budget les dépenses liés à cette réparation et que le Club de Moto-Neige s'occupe de la main d'œuvre.

304-09-2025    **13.4 Demande au MTQ – Repaver une partie de la route 348**

ATTENDU QUE plusieurs immeubles à appartements ont été construits depuis 2 ans sur la rue Beauvillier;

ATTENDU QUE ces constructions sont maintenant terminées;

ATTENDU QUE la rue Beauvillier était endommagée avant ces constructions et qu'elle l'est davantage suite à celles-ci ;

ATTENDU QUE la rue Beauvillier est une route numérotée, soit la route 348.

Il est proposé par Richard Blouin  
Appuyé par Julie Croisetière  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le directeur des travaux publics, monsieur Simon Gariépy, soit autorisé à déposer une demande auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec afin que le pavage soit refait sur une partie de la route 348, de l'intersection de la rue Michaud à la rue Paquin.

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

305-09-2025    **15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2025**

Il est proposé par Julie Croisetière  
Appuyé par Richard Blouin  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de ce 8 septembre soit levée à 20h56.

---

Gaétan Gravel  
Maire

---

Michel St-Laurent  
Directeur général et greffier

**Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la Loi sur les cités et villes**

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 9<sup>e</sup> jour de septembre 2025.

---

Gaétan Gravel  
Maire